

COMMUNIQUÉ

Fribourg, le 11 octobre 2024

Salaires 2025 dans les entreprises fribourgeoises

Les salaires devraient augmenter de 1,5% en moyenne l'an prochain dans les entreprises fribourgeoises. Dans l'industrie et la construction, la hausse sera de 1,2% et elle atteindra 1,8% dans les services. Ces projections se basent sur les réponses fournies par 403 entreprises membres de la CCIF (108 dans le secondaire et 295 dans les services) dans le cadre de son enquête conjoncturelle d'automne, menée du 26 août au 4 octobre 2024. Ces sociétés regroupent plus de 20'000 emplois dans le canton.

Un bon quart des entreprises (26%) ne prévoient pas d'augmentation de salaires. Plus de la moitié (55%) octroieront en revanche des augmentations situées entre 1 et 3%. Dans les entreprises industrielles ainsi que celles actives dans le domaine de la construction, 37% prévoient des augmentations situées entre 1 et 2% tandis que 29% ont budgété des hausses entre 2% et 3%. Dans les services, 27% annoncent des adaptations salariales situées entre 1 et 2% et 23% les situent dans la fourchette de 2 à 3%.

Compte tenu d'une inflation anticipée de 1,2% sur l'année 2024, la hausse salariale moyenne laisse entrevoir une hausse des salaires réels pour une majorité du personnel actif dans les entreprises membres de la CCIF. Le renchérissement est par ailleurs en phase de décélération puisqu'il s'est inscrit à 0,8% sur un an en septembre, et qu'il devrait revenir à 0,6% en moyenne en 2025.

Pour 2024, les sociétés qui ont répondu à l'enquête indiquent avoir octroyé une augmentation moyenne de 2%, soit 1,9% dans l'industrie et la construction et 2,2% dans les services. Seules 21% des entreprises n'ont pas adapté les salaires, un niveau quasi-identique à 2023.

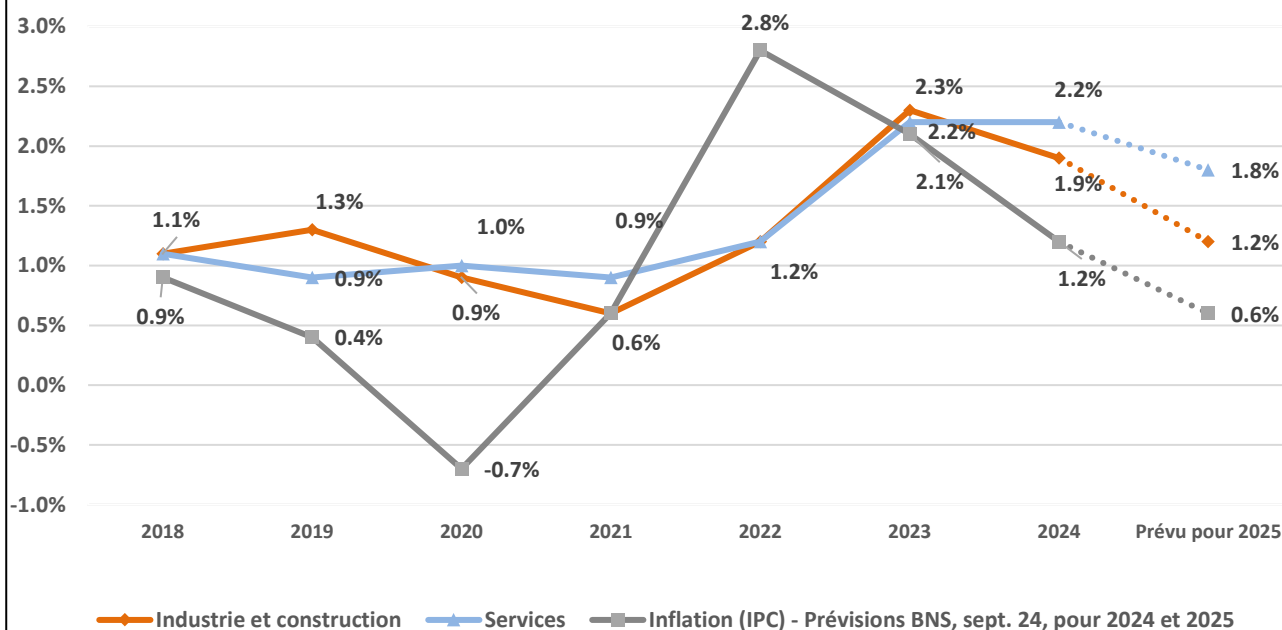
Contacts

Christophe Emmenegger, directeur: 079 633 79 53

Philippe Gummy, directeur adjoint: 078 739 53 83

Les chiffres fournis par la CCIF ne sont pas des recommandations, mais le résultat d'une enquête menée auprès de ses membres. La CCIF n'émet pas de recommandations en matière de rémunérations, considérant que la politique salariale relève de la responsabilité des entreprises et/ou des branches et des partenaires sociaux lorsqu'il y a des conventions collectives de travail (CCT).

Evolution des salaires chez les membres de la CCIF



Sources: enquêtes CCIF pour les salaires, OFS pour l'inflation passée, BNS pour les prévisions d'inflation

Evolution moyenne des salaires prévue pour 2025 - Détails

Augmentations	Total		Industrie		Services		- de 30 collab.		30 à 100 collab.		+ de 100 collab.	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
≤ 0%	105	26%	24	22%	81	27%	93	33%	7	9%	5	12%
0.1 - 0.9 %	13	3%	5	5%	8	3%	9	3%	2	3%	2	5%
1 - 1.9 %	121	30%	40	37%	81	27%	63	22%	35	45%	23	55%
2 - 2.9 %	99	25%	31	29%	68	23%	60	21%	28	36%	11	26%
3 - 3.9 %	29	7%	3	3%	26	9%	26	9%	2	3%	1	2%
4 - 4.9 %	4	1%	1	1%	3	1%	4	1%	0	0%	0	0%
5 - 5.9 %	18	4%	3	3%	15	5%	17	6%	1	1%	0	0%
≥ 6 %	14	3%	1	1%	13	4%	12	4%	2	3%	0	0%
Total des réponses	403		108		295		284		77		42	

Enquête menée du 26 août au 4 octobre 2024 auprès des membres de la CCIF.

